

## Décision portant proclamation des résultats de l'élection du président de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des enseignants de l'université de Bordeaux

*Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L. 712-1, L. 712-2, R. 712-16 ;*

*Vu les statuts de l'université de Bordeaux ;*

*Vu la délibération n°2022-02 du conseil académique du 02 février 2022 portant composition de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des enseignants du 03 février 2022 ;*

*Considérant que le président de la section disciplinaire est un professeur des universités élu par l'ensemble des membres enseignants-chercheurs de la section ;*

*Considérant la candidature de Monsieur Bruno QUINTARD en tant que président et la candidature de Mme Evelyne BONIS en tant que présidente suppléante ;*

*Considérant les résultats du scrutin organisé le 2 février 2022 en vue de l'élection du président de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants chercheurs et des enseignants et de son suppléante par les membres nouvellement élu de ladite section ;*

### Article 1 : Election du président

**Monsieur Bruno QUINTARD** est élu président de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des enseignants à compter du 04 février 2022 et ce, ce jusqu'à la fin de son mandat en tant que représentant élu au conseil académique de l'université de Bordeaux.

### Article 2 : Election de la présidente suppléante

**Madame Evelyne BONIS** est élue présidente suppléante de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des enseignants et ce, ce jusqu'à la fin de son mandat en tant que représentante élue au conseil académique de l'université de Bordeaux.

### Article 3 : Exécution

Le directeur général des services de l'université de Bordeaux est chargé de l'exécution et de la publication de la présente décision.

Fait à Talence, le 3 février 2022

Dean LEWIS

Le Président de l'université de Bordeaux

